

Anne RIGAIL
Directrice Générale Air France
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 9 novembre 2022

Objet : Annulation DDA repos période de Noël

Madame la Directrice,

Nous avons pris acte de la réponse de Mme Villar à notre courrier du 3 novembre dernier.
Nous demandons à la direction du PNC d'assumer les erreurs commises et de dédommager les centaines de PNC concernés par l'annulation de leurs DDA repos sur Noël, au même titre que ce qui avait été fait l'année dernière pour les maîtrises ayant subi le même désagrément.
Or, Mme Villar considère que tout est normal et que rien ne justifie une compensation pour les hôtesses et stewards.

Nous sommes estomaqués qu'à aucun moment la cause de ces erreurs de dimensionnement ne soit évoquée !

Pourquoi la population PNC subit depuis des années et en toute impunité, ces erreurs récurrentes, sans aucune explication.

Doit-on considérer que ces erreurs de dimensionnement sont normales et acceptables ?

D'où proviennent ces erreurs, pourquoi l'outil de planification accorde ces DDA pour que la production les annule par la suite ?

Pourquoi les PNC doivent encore subir les conséquences des « sur ou sous » dimensionnement du nombre de jours de repos disponibles sur la période des fêtes de fin d'année ?!

Madame la Directrice Générale, nous demandons à, enfin, identifier l'origine de ces erreurs afin d'y remédier durablement. Nous demandons à ce que les conséquences de ces erreurs soient dédommagées au même titre que ce qui avait été fait l'année dernière.

Nous ne pouvons croire qu'une Compagnie comme la nôtre puisse se satisfaire d'une gestion opérationnelle aussi hasardeuse et nous comptons sur votre intervention afin que le nécessaire soit fait pour que cela ne se reproduise plus.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, à nos sincères salutations.



Alexandre DUBOC
Secrétaire de section UNSA PNC AF



Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF